



A.S.B.L. Union Touristique

LES AMIS DE LA NATURE D'ATH

Rue des Frères Descamps, 18 – 7800 Ath

LE RELAIS DU FAYT

Adresse : 12, rue Sablière à 7973 Grandglise

Réservations : Tél : 068.28.09.09 ou gites@an-ath.be **site web :** <http://www.an-ath.be>

Comptes : BE60 0001 1786 2070 BIC : GEBABEBB

COMMUNICATION : Fayt + dates de location + nom

En cas d'urgence vous pouvez téléphoner au numéro d'urgence : 0470/98.75.01

Du lundi au vendre de 7h à 9h et de 16h à 19h

Samedi, dimanche et jours fériés de 7h à 19h

Informations personnelles

NOM : Prénom :

Adresses :

Code postal : Ville : Pays :

GSM : Adresse mail :

Séjour du: /...../202..... au: /...../202..... Soit un total de Nuitées.

N° DU REGISTRE NATIONAL (de la personne responsable) :

.....

Calcul de prix de votre séjour.

De 14h à 10h	Nbre pers.	Total nuitées	Prix unitaire	Total
Membres A.N. (Min 8pers) – 18 ans			7,00 €	
+ 18 ans			10,00 €	
Non-membres (Min 8pers) – 18 ans			10,00 €	
+ 18 ans			14,00 €	
Location draps			5 €/pers.	
			TOTAL	

Maison Complète		240 €	
Location draps		100 €	
Classe verte (pour les écoles – en période scolaire)		150 €	
Caution obligatoire		200 €	
		TOTAL	

Cadre réservé au responsable du logement

Tarif à partir du 1 septembre 2025

	Montant	Date
Acompte reçu		/ / 20..
Caution reçue		/ / 20..
Paie ment reçu		/ / 20..

LE RELAIS DU FAYT :

Informations pratiques :

- **Arrivée** : dès 14h. **Départ** : pour 10h (remise en ordre).
- Un **boîtier à code** permet l'accès (celui-ci sera envoyé par e-mail). Les **clés sont dans les chambres** et les draps déposés sur les lits. Lors de votre départ les clés doivent être laissées sur les portes des chambres.
- **Clé perdue** = 40 € facturé.
- **Nettoyage non effectué** = 100 € retenus de la caution.

Descriptif du Relais du Fayt :

- Capacité : **24 lits** (6 chambres de 4 personnes)
- Cuisine équipée (gazinière, four, frigos, micro-ondes, vaisselles...) + différents verres.
- 4 douches, 4 WC.
- Salle commune avec tables et chaises (40 places assises)
- Barbecue avec tables et banc + brasero
- Terrain en bordure de forêt.

Procédure de réservation :

1. Renvoyer ce document complété et signé ainsi que le document de remboursement de caution (L'envoi par e-mail vaut la signature)
2. **Verser les arrhes (soit 50% du prix du séjour + la caution) dans les 8 jours qui suivent la confirmation de location. (La caution sera remboursée sur votre compte après état des lieux)**

VOTRE RESERVATION NE SERA ENREGISTREE QU'A CES DEUX CONDITIONS.

Le solde du séjour sera versé sur le compte au **minimum 15 jours avant l'arrivée**. En cas de réservation tardive (c'est-à-dire 15j avant votre arrivée) le paiement de la totalité du séjour est dû.

Si vous souhaitez une facture, merci d'en faire la demande lors de la réservation. Elle vous sera remise après le paiement complet.

EN CAS DE DESISTEMENT :

Plus de 60 jours avant le séjour : 5 € par personne

De 31 à 59 jours avant le séjour : 10 % du montant total

De 8 à 30 jours avant le séjour : 50 % du montant total

De 1 à 7 jours avant le séjour : 100 % du montant total

- **Le tarif A.N. et étudiant n'est d'application que pour les membres en règle de cotisation et sur présentation de la carte valide (jointe à cette feuille).**
- **Le personnel de l'auberge se réserve le droit de jugement quant à l'état des locaux, du niveau de remboursement de la caution et du respect du règlement.**
Tout dégât qui serait constaté à l'issue de votre séjour vous sera facturé ou retiré de votre caution.

Pour accord,

Pour les amis de la nature d'ath,

Les responsables de l'auberge vous remercient d'avoir choisi « La Maison Verte » pour votre séjour dans notre belle région.

Le responsable du groupe s'engage à respecter le règlement de la Maison Verte et les consignes données. En cas de non-respect, une expulsion immédiate peut avoir lieu, sans remboursement. Il accepte également de rembourser tout dégât, matériel ou autre, causé à la maison ou à ce qui lui appartient.

Règlement d'ordre intérieur

1. Il est interdit :

- 2.** D'utiliser de la friture dans la maison
- 3.** De fumer, de consommer de la drogue dans les chambres ou parties communes
- 4.** D'allumer un feu dans le bâtiment ainsi qu'à l'extérieur de celui-ci (hors barbecue).
- 5.** De consommer des boissons alcoolisées ou des aliments dans les chambres.
- 6.** Toutes les portes-coupe-feu doivent être toujours fermées.
- 7.** Tous les accès de secours doivent toujours être dégagés ainsi que le couloir de l'étage.
- 8.** Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur de l'auberge.
- 9.** L'auberge vous a été donnée en bon état, ayez la délicatesse de la laisser propre et en bon état pendant votre séjour ainsi que lorsque vous la quittez.
- 10.** L'auberge doit en outre être accessible à tout moment aux responsables des Amis de la Nature.
- 11.** Le silence absolu, dans les chambres, est de rigueur de 22h00 à 07h00.
- 12.** Une chambre non libérée passé 10h00 sera considérée comme abandonnée, le loueur autorise alors le personnel de l'auberge à vider la chambre des effets personnels et s'engage à payer l'équivalent d'une nuitée supplémentaire.
- 13.** Les effets oubliés à l'auberge sont conservés pendant maximum 15 jours et ne sont en aucun cas retournés à leur propriétaire par les soins de l'auberge
- 14.** Toute personne logeant à l'auberge, est tenue de payer sa nuitée. En cas de non-respect une plainte sera systématiquement déposée pour grivèlerie.
- 15.** Les responsables de l'auberge déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de détérioration ou de vol durant le séjour.
- 16.** L'occupant devra veiller à ce que la porte d'entrée soit fermée durant la nuit.
- 17.** Le code d'accès à l'immeuble est strictement personnel et ne peut pas être communiqué à des tiers. Tout manquement à cette clause sera traduit par une expulsion sans remboursement.
- 18.** Les clés des chambres sont sur les portes et les draps déposés sur les lits. A votre départ, Veuillez laisser les clés sur les portes et les draps dans la salle commune. **En cas de perte de celle-ci, elle vous sera facturée 40€.**
- 19.** L'occupant s'engage à occuper la chambre en bon père de famille (économie d'énergie, ...)
- 20.** Le barbecue n'est pas un brasero, à côté de celui-ci, se trouve un brasero qui vous permet d'y mettre vos cendres.

21. Il est obligatoire de trier vos poubelles et de les mettre dans le bac le jour de sorti des poubelles.

Le non-respect des présentes règles entraîne l'expulsion immédiate

Pour accord,

Pour les amis de la nature d'ath,